

**FCP AXIS Actions Dynamique**  
**SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2022**  
**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**Etats financiers - Exercice clos le 31 Décembre 2022**

**I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers**

**1. Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers de *FCP Axis Actions Dynamique* qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2022, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un actif net de 1 579 291 DT, y compris des sommes capitalisables de l'exercice s'élevant à 40 048 DT.

À notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

**2. Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**3. Observation**

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds FCP Axis Actions Dynamique pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

**4. Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration du gestionnaire *BMCE Capital Asset Management*.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport. En application des dispositions de l'article 20 du Code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport du gestionnaire par référence aux données figurant dans les Etats Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du gestionnaire et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du gestionnaire

semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## **5. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers**

La Direction du gestionnaire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des Etats Financiers, c'est à la Direction du gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance du gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds.

## **6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates,

d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration du gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers.

Un rapport détaillé traitant des déficiences importantes, des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction de la société.

Tunis, le 31 mars 2023  
**Le Commissaire aux Comptes :**  
**AMC ERNST & YOUNG**  
**Noureddine HAJJI**

**FCP Axis Actions Dynamique**  
**Bilan arrêté au 31/12/2022**  
*(Exprimé en dinar Tunisien)*

		<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
<b><u>ACTIF</u></b>			
<b>AC1- Portefeuille-titres</b>		<b>1 287 872</b>	<b>1 167 304</b>
a- Actions, valeurs assimilées et droits attachés	4.1	989 044	1 007 654
b- Obligations et valeurs assimilées	4.2	298 828	159 650
<b>AC2- Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>296 866</b>	<b>512 410</b>
a- Placements monétaires		-	175 596
b- Disponibilités		296 866	336 814
<b>AC3- Créances d'exploitation</b>	4.5	<b>5 356</b>	<b>4 916</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>1 590 094</b>	<b>1 684 630</b>
<b><u>PASSIF</u></b>			
<b>PA1- Opérateurs créditeurs</b>	4.6	<b>6 303</b>	<b>8 870</b>
<b>PA2- Autres créditeurs divers</b>	4.7	<b>4 500</b>	<b>5 192</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>10 803</b>	<b>14 062</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>			
<b>CP1- Capital</b>	4.8	<b>1 456 955</b>	<b>1 576 076</b>
<b>Sommes Capitalisables</b>		<b>122 336</b>	<b>94 492</b>
<b>CP2- a - Sommes capitalisables des exercices antérieurs</b>		82 288	53 600
<b>b - Sommes capitalisables de l'exercice</b>		40 048	40 892
<b>ACTIF NET</b>		<b>1 579 291</b>	<b>1 670 568</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>1 590 094</b>	<b>1 684 630</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**Période du 01/01/2022 au 31/12/2022**  
*(Exprimé en dinar Tunisien)*

		<u>Exercice clos le 31/12/2022</u>	<u>Exercice clos le 31/12/2021</u>
<b>PR1- Revenus du portefeuille-titres</b>	<b>4.3</b>	<b>63 759</b>	<b>65 187</b>
a. Dividendes		53 131	48 406
b. Revenus des obligations et valeurs assimilées		10 628	16 781
<b>PR2- Revenus des placements monétaires</b>	<b>4.4</b>	<b>39 267</b>	<b>24 394</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>103 026</b>	<b>89 581</b>
<b>CH1- Charges de gestion des placements</b>	<b>4.9</b>	<b>(43 479)</b>	<b>(40 839)</b>
<b>REVENUS NETS DES PLACEMENTS</b>		<b>59 547</b>	<b>48 742</b>
<b>CH2- Autres charges</b>	<b>4.10</b>	<b>(5 420)</b>	<b>(6 649)</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>54 127</b>	<b>42 093</b>
<b>PR4- Régularisation du résultat d'exploitation</b>		<b>(14 079)</b>	<b>(1 201)</b>
<b>SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>40 048</b>	<b>40 892</b>
<b>PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (Annulation)</b>		<b>14 079</b>	<b>1 201</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		69 168	(1 116)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		15 569	4 879
Frais de négociation de titres		(383)	(692)
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>138 481</b>	<b>45 164</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**Période du 01/01/2022 au 31/12/2022**  
*(Exprimé en dinar Tunisien)*

	<b>Exercice clos le <u>31/12/2022</u></b>	<b>Exercice clos le <u>31/12/2021</u></b>
<b>AN 1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u></b>	<b>138 481</b>	<b>45 164</b>
a- Résultat d'exploitation	54 127	42 093
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	69 168	(1 116)
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	15 569	4 879
d- Frais de négociation de titres	(383)	(692)
<b>AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u></b>	<b>(229 758)</b>	<b>17 347</b>
<b>a / Souscriptions</b>	<b>1 073 864</b>	<b>187 469</b>
Capital	1 014 560	178 647
Régularisation des sommes non distribuables	(547)	430
Régularisation des sommes capitalisables	59 851	8 392
<b>b / Rachats</b>	<b>(1 303 622)</b>	<b>(170 122)</b>
Capital	(1 218 127)	(158 855)
Régularisation des sommes non distribuables	(2 318)	(2 348)
Régularisation des sommes capitalisables	(86 135)	(8 919)
Droits de sortie	2 958	-
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>(91 277)</b>	<b>62 511</b>
<b>AN 4- <u>ACTIF NET</u></b>		
en début de l'exercice	1 670 568	1 608 057
en fin de l'exercice	1 579 291	1 670 568
<b>AN 5- <u>NOMBRE DE PARTS</u></b>		
en début de l'exercice	12 016	11 865
en fin de l'exercice	10 464	12 016
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>150,926</b>	<b>139,028</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>8,56%</b>	<b>2,58%</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

AU 31-12-2022

### 1- Présentation du fonds commun de placement fcp axis actions dynamique

FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par le code des OPC promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 11-09-2007 n° 16/2007.

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 1 000 parts de 100 DT chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de sa date de constitution.

FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE est un fonds commun de placement de capitalisation, il ne distribuera aucun dividende durant sa durée de vie. Le dépositaire de ce fonds est l'ARAB TUNISIAN BANK (ATB). Le gestionnaire est BMCE Capital Asset Management.

L'ouverture au public de ce fonds a eu lieu le (02-04-2008).

### 2- Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers arrêtés au 31-12-2022 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### 3- Principes comptables appliqués

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### 3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### 3.2- Evaluation des placements

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31-12-2022 pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative au 31-12-2022 pour les titres OPCVM.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne

constituent, au 31/12/2022, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds FCP Axis Actions Dynamique figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 »

Au 31/12/2022, le fonds FCP Axis Actions Dynamique dispose d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 (BTA\_6.3\_MARS 2026 et BTA\_6\_Avril 2024) pour une valeur totale de 180 575 DT. Cette ligne a été valorisée à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines.

Compte tenu des spécificités des OPCVMs, ce changement de méthode comptable a été appliqué d'une manière prospective et aucun retraitement n'a été opéré sur les données présentées comparativement dans les états financiers de l'exercice clos.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.3- Traitement des opérations de pensions livrées**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC 2-Placements monétaires et disponibilités ».

A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR 2-Revenus des placements monétaires ».

### **3.4- Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.



#### 4- Notes explicatives du bilan et de l'état de résultat

##### 4.1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31-12-2022 à 989 044 DT et s'analyse comme suit :

Désignation	Code ISIN	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2022	% Actif
<b>Titres OPCVM</b>			<b>60 380</b>	<b>62 164</b>	<b>3,91%</b>
FCP Axis AAA	TN5LPQ7WPQG8	550	60 380	62 164	3,91%
<b>Actions et droits rattachés</b>			<b>927 769</b>	<b>926 879</b>	<b>58,10%</b>
ASSAD	TN0007140015	3 308	9 008	3 539	0,22%
ASSURANCES MAGHREBIA	TN0007830011	210	11 655	11 769	0,74%
ASSURANCES MAGHREBIA vie	TNDKJ8O68X14	422	2 566	2 616	0,16%
ASSURANCES MAGHREBIA vie NS200	TNMSXIDXJE02	844	5 132	5 131	0,32%
ATTIJARI BANK	TN0001600154	1 491	49 502	55 127	3,47%
BH	TN0001900604	1 832	22 843	25 538	1,61%
BIAT	TN0001800457	1 737	96 759	153 391	9,65%
BNA	TN0003100609	5 354	54 447	47 019	2,96%
BT	TN0002200053	20 980	128 323	108 529	6,83%
CARTHAGE CEMENT	TN0007400013	14 150	24 324	26 602	1,67%
CITY CARS	TN0007550015	1 307	10 218	13 985	0,88%
DELICE HOLDING	TN0007670011	1 730	22 725	22 239	1,40%
EUROCYCLES	TN0007570013	988	21 760	25 114	1,58%
OTH	TN0007530017	4 222	37 909	29 263	1,84%
PGH	TN0005700018	2 620	35 827	23 004	1,45%
SAH	TN0007610017	7 480	69 354	67 941	4,27%
SFBT	TN0001100254	6 909	113 894	93 023	5,85%
SIAME	TN0006590012	2 140	7 938	8 140	0,51%
SOTIPAPIER	TN0007630015	3 875	21 236	24 761	1,56%
SOTUVER	TN0006560015	3 459	20 728	30 090	1,89%
SOTUVER NG 2022	TNF8FC5GRVG9	628	3 512	4 917	0,31%
SPDIT	TN0001400704	1 150	9 994	8 740	0,55%
STB	TN0002600955	7 988	30 331	30 466	1,92%
TELNET	TN0007440019	3 432	30 227	26 238	1,65%
TPR	TN0007270010	3 570	16 547	14 573	0,92%
UBCI	TN0002400505	195	4 719	4 290	0,27%
UIB	TN0003900107	1 350	26 888	32 133	2,02%
UNIMED	TN0007720014	3 362	29 589	23 937	1,51%
MAGASIN GENERAL	TN0006440010	305	6 773	3 343	0,21%
SANIMED	TN0007730013	831	3 041	1 421	0,09%
<b>Total titres cotés</b>			<b>988 149</b>	<b>989 044</b>	<b>62,20%</b>

(\*) 3,94% par rapport à l'actif net

Le détail des mouvements intervenus en portefeuille titres au cours de l'exercice 2022 se détaillent comme suit :

Désignation	Code ISIN	Coût d'acquisition au 31-12-2021	Acquisition de l'exercice	Cession de l'exercice	Coût d'acquisition des titres cédés	Plus ou moins-values réalisées	Coût d'acquisition au 31-12-2022
<b>Titres OPCVM</b>							
FCP Axis AAA	TN5LPQ7WPQG8	60 380	-	-	-	-	60 380
<b>Total titres OPCVM</b>		<b>60 380</b>	-	-	-	-	<b>60 380</b>
<b>Actions et droits rattachés</b>							
ADWYA	TN0007250012	10 044	-	16 532	10 044	6 488	-
ASSAD	TN0007140015	9 008	-	-	-	-	9 008
ASSURANCES MAGHREBIA	TN0007830011	11 655	-	-	-	-	11 655
ASSURANCES MAGHREBIA vie	TNDKJ8O68X14	-	2 566	-	-	-	2 566
ASS. MAGHREBIA vie NS200	TNMSXIDXJE02	-	5 132	-	-	-	5 132

ATTIJARI BANK	TN0001600154	57 404	-	8 980	7 902	1 078	49 502
BH	TN0001900604	23 853	-	1 193	1 010	183	22 843
BIAT	TN0001800457	121 548	-	34 523	24 789	9 734	96 759
BNA	TN0003100609	61 566	-	5 781	7 119	(1 338)	54 447
BT	TN0002200053	131 998	-	3 326	3 675	(349)	128 323
CARTHAGE CEMENT	TN0007400013	24 324	-	-	-	-	24 324
CITY CARS	TN0007550015	10 804	-	838	586	252	10 218
DELICE HOLDING	TN0007670011	22 725	-	-	-	-	22 725
EUROCYCLES	TN0007570013	21 780	-	26	20	6	21 760
MAGASIN GENERAL	TN0007530017	6 773	-	-	-	-	6 773
OTH	TN0005700018	42 399	-	4 330	4 490	(160)	37 909
PGH	TN0007610017	35 827	-	-	-	-	35 827
SAH	TN0001100254	69 353	-	-	-	-	69 354
SANIMED	TN0006590012	3 041	-	-	-	-	3 041
SFBT	TN0007630015	113 894	-	-	-	-	113 894
SIAME	TN0006560015	7 938	-	-	-	-	7 938
SOTIPAPIER	TNF8FC5GRVG 9	21 236	-	-	-	-	21 236
SOTUVER	TN0001400704	24 245	-	3 519	3 517	2	20 728
SOTUVER NG 2022	TN0002600955	-	3 512	-	-	-	3 512
SPDIT	TN0007440019	9 994	-	-	-	-	9 994
STB	TN0007270010	33 616	-	3 142	3 284	(142)	30 331
TELNET	TN0002400505	30 227	-	-	-	-	30 227
TPR	TN0003900107	16 547	-	-	-	-	16 547
UBCI	TN0007720014	10 285	-	5 229	5 566	(337)	4 719
UIB	TN0006440010	51 286	-	24 167	24 398	(231)	26 888
UNIMED	TN0007730013	29 589	-	-	-	-	29 589
<b>Total actions et droits rattachés</b>		<b>1 012 959</b>	<b>11 210</b>	<b>111 586</b>	<b>96 400</b>	<b>15 186</b>	<b>927 769</b>
<b>Total</b>		<b>1 073 339</b>	<b>11 210</b>	<b>111 586</b>	<b>96 400</b>	<b>15 186</b>	<b>988 149</b>

#### 4.2- Note sur les obligations et valeurs assimilées

Le solde de cette rubrique s'élève au 31-12-2022 à 298 828 DT et s'analyse comme suit :

Désignation	Code ISIN	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2022	% Actif
<b>Emprunts d'état</b>			<b>170 694</b>	<b>180 575</b>	<b>11,36%</b>
BTA_6.3_MARS 2026	TN0008000622	133	122 094	130 218	8,19%
BTA_6_Avril 2024	TN0008000366	50	48 600	50 357	3,17%
<b>Emprunt National</b>			<b>100 000</b>	<b>100 907</b>	<b>6,35%</b>
EMP NAT 2022 T4 CB TF	TNWRCVSYL730	1 000	100 000	100 907	6,35%
<b>Obligations des sociétés</b>			<b>16 000</b>	<b>17 346</b>	<b>1,09%</b>
TLSUB2018_7A_17/01	TN0002102085	200	16 000	17 346	1,09%
<b>Total</b>			<b>286 694</b>	<b>298 828</b>	<b>18,80%</b>

Le détail des mouvements intervenus au niveau des obligations et valeurs assimilées au cours de l'exercice 2022 est le suivant :

Désignation	Code ISIN	Coût d'acquisition au 31-12-2021	Acquisition de l'exercice	Remboursement ou cession	Coût d'acquisition des titres cédés	Plus ou moins-values réalisées	Coût d'acquisition au 31-12-2022
<b>Emprunts d'état</b>		<b>122 094</b>	<b>48 600</b>	-	-	-	<b>170 694</b>
BTA_6.3_MARS 2026	TN0008000622	122 094	-	-	-	-	122 094
BTA_6_Avril 2024	TN0008000366	-	48 600	-	-	-	48 600
<b>Emprunt National</b>		-	<b>100 000</b>	-	-	-	<b>100 000</b>
EMP NAT 2022 T4 CB TF	TNWRCVSYL730	-	100 000	-	-	-	100 000
<b>Obligations des sociétés</b>		<b>30 000</b>	-	<b>14 000</b>	<b>14 000</b>	-	<b>16 000</b>
TLSUB2018_7A_17/01	TN0002102085	20 000	-	4 000	4 000	-	16 000
UIBSUB2015_7.5%_7A	TN0003900362	10 000	-	10 000	10 000	-	-
<b>Total</b>		<b>152 094</b>	<b>148 600</b>	<b>14 000</b>	<b>14 000</b>	-	<b>286 694</b>

#### 4.3- Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Exercice clos le 31/12/2022	Exercice clos le 31/12/2021
Revenus des actions	53 131	48 406
Revenus des BTA	5 175	14 145
Revenus des obligations des sociétés	5 453	2 636
<b>Total</b>	<b>63 759</b>	<b>65 187</b>

#### 4.4- Note sur les revenus des placements monétaires

Ce poste s'élève en 2022 à 39 267 DT et se présente comme suit :

Désignation	Exercice clos le 31/12/2022	Exercice clos le 31/12/2021
Revenus des prises en pension	20 920	10 741
Revenus compte courant rémunéré	14 863	12 700
Revenus des BTC	3 484	953
<b>Total</b>	<b>39 267</b>	<b>24 394</b>

#### 4.5- Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent à 5 356 DT au 31-12-2022 contre un solde de 4 916 DT au 31-12-2021 et se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Intérêts créditeurs	3 635	3 621
Retenue à la source/BTA	1 713	1 286
Autres débiteurs	8	9
<b>Total</b>	<b>5 356</b>	<b>4 916</b>

#### 4.6- Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend les sommes dues par FCP AXIS Actions Dynamique au gestionnaire BMCE Capital Asset Management et au dépositaire. Elles s'élèvent à 6 303 DT au 31-12-2022 contre 8 870 DT au 31-12-2021.

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Dépositaire	5 957	5 957
Gestionnaire	346	2 913
<b>Total</b>	<b>6 303</b>	<b>8 870</b>

#### 4.7- Note sur les autres créditeurs divers

Les autres créditeurs divers s'élèvent à 4 500 DT au 31-12-2022 contre 5 192 DT au 31-12-2021.

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Commissaire aux comptes	3 002	3 980
Publications	778	486
Retenue à la source	595	595
CMF	125	131
<b>Total</b>	<b>4 500</b>	<b>5 192</b>

#### 4.8- Capital

La variation de l'Actif Net de l'exercice s'élève à (86 135) DT et se détaille comme suit :

Variation de la part Capital	(119 121)
Variation de la part Revenu	32 986
<b>Variation de l'Actif Net</b>	<b>(86 135)</b>

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2022 se détaillent ainsi :

##### **Capital au 01-01-2022**

Montant:	1 576 076
Nombre de titres :	12 016
Nombre de porteurs de parts :	6

##### **Souscriptions réalisées**

Montant:	1 014 560
Nombre de titres émis :	7 735
Nombre de porteurs de parts nouveaux :	1

##### **Rachats effectués**

Montant:	1 218 127
Nombre de titres rachetés :	9 287
Nombre de porteurs de parts sortants :	1

##### **Capital au 31-12-2022**

Montant:	1 372 509 (*)
Nombre de titres :	10 464
Nombre de porteurs de parts :	6

(\*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début de l'exercice. La valeur du capital en fin de l'exercice est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de l'exercice.

Ainsi, la valeur du capital en fin de l'exercice peut être déterminée ainsi :

Capital sur la base de la part de capital en début de l'exercice	1 372 509
Variation des + ou- values potentielles sur titres	69 168
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	15 569
Régularisation des SND	(2 865)
Frais de négociation de titres	(384)
Droits de sortie	2 958
<b>Capital au 31/12/2022</b>	<b>1 456 955</b>

#### 4.9- Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt et de gestion conclues par FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE.

Le total de ces charges s'élève en 2022 à 43 479 DT et elles se détaillent comme suit :

Désignation	Exercice clos le 31/12/2022	Exercice clos le 31/12/2021
Rémunération du Gestionnaire	37 529	34 755
Rémunération du Dépositaire	5 950	5 950
Rémunération variable du Gestionnaire	-	134
<b>Total</b>	<b>43 479</b>	<b>40 839</b>

#### 4.10- Autres charges

Ce poste s'élève en 2022 à 5 420 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Exercice clos le 31/12/2022	Exercice clos le 31/12/2021
Rémunération CAC	3 103	4 484
Redevance CMF	1 802	1 675
Publicité et publications	292	291
Frais divers bancaires	215	191
Charges diverses	8	8
<b>Total</b>	<b>5 420</b>	<b>6 649</b>

#### 5- Autres notes aux états financiers

##### 5.1- Données par parts et ratios pertinents

Données par parts	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Revenus des placements	9,846	7,455	3,485	4,696	3,951
Charges de gestion des placements	-4,155	-3,399	-2,531	-3,531	-4,363
<b>Revenu net des placements</b>	<b>5,691</b>	<b>4,056</b>	<b>0,954</b>	<b>1,165</b>	<b>-0,412</b>
Autres charges	-0,518	-0,553	-0,420	-0,529	-0,557
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>5,173</b>	<b>3,503</b>	<b>0,534</b>	<b>0,636</b>	<b>-0,969</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	-1,345	-0,100	0,185	0,165	0,041
<b>Sommes capitalisables de l'exercice</b>	<b>3,827</b>	<b>3,403</b>	<b>0,719</b>	<b>0,801</b>	<b>-0,928</b>
Variation des + ou - values potentielles sur titres	6,610	-0,093	-1,962	4,799	-14,814
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	1,488	0,406	1,976	-14,321	22,921
Frais de négociation de titres	-0,037	-0,058	-0,149	-1,22	-3,281
<b>+ ou - values sur titres et frais de négociation</b>	<b>8,061</b>	<b>0,256</b>	<b>-0,136</b>	<b>-10,743</b>	<b>4,826</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>13,234</b>	<b>3,759</b>	<b>0,398</b>	<b>-10,107</b>	<b>3,857</b>
<b>Droits d'entrée et droits de sortie</b>	<b>0,283</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,04</b>	<b>0,094</b>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>8,344</b>	<b>0,256</b>	<b>-0,136</b>	<b>-10,703</b>	<b>4,920</b>
Régularisation du résultat non distribuable	-0,274	-0,160	-1,799	-0,043	0,409
<b>Sommes non distribuable de l'exercice</b>	<b>8,070</b>	<b>0,096</b>	<b>-1,934</b>	<b>-10,745</b>	<b>5,328</b>
Distribution de dividende	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>Valeur Liquidative</b>	<b>150,926</b>	<b>139,028</b>	<b>135,529</b>	<b>136,744</b>	<b>146,689</b>
Ratios de gestion des placements	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Charges de gestion des placements/ actif net moyen	2,43%	2,44%	2,59%	2,63%	2,79%
Autres charges / actif net moyen	0,30%	0,40%	0,43%	0,39%	0,36%
Résultat capitalisable (d'exploitation) de l'exercice / actif net moyen	3,31%	2,51%	0,55%	0,47%	-0,62%

## **5.2 Transactions avec les parties liées**

La convention de gestion qui lie la société BMCE Capital Asset Management et le FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE prévoit le paiement de :

- Une commission fixe de gestion de 1,75% HT par an calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée mensuellement ;
- Une commission de surperformance de 20%TTC de la différence positive de l'actif de FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE et l'actif d'un fonds de référence réalisant une performance identique à celle de l'indice Tunindex et enregistrant les mêmes souscriptions et rachats que FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE.

La rémunération de BMCE Capital Asset Management au titre de la commission de gestion fixe de l'exercice 2022 s'élève à 37 529 DT TTC. Aucune rémunération variable n'a été constatée en 2022.

Les opérations d'achat et de vente d'actions pour le compte de FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE effectuées auprès de BMCE Capital Securities sont soumises à une commission de courtage au taux de 0,2% HT du montant brut de l'opération. Cette commission s'élève à 383 dinars au titre de l'exercice 2022.

Le dépositaire perçoit une commission égale à 0,15% de l'actif net en hors taxes par an calculée quotidiennement et elle est payée annuellement. La rémunération de l'exercice 2022 s'élève à 5 950 DT TTC (Minimum de 5 000 DT par an selon la convention).

## **5.3 Note sur les événements postérieurs à la clôture**

Les présents états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du gestionnaire du 27 Mars 2023.

Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.